

Permission de voirie

ARRETE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

Le Maire de la Mairie de MIOS,

- Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22, L2212-1 et suivants ;
- Vu le CG3P, notamment ses articles L2122-1, L2122-2, L2122-3, L2125-1, L2125-3 ;
- Vu le code pénal et notamment son article R644-2 ;
- Vu, la délibération n°1 du conseil municipal du 15 avril 2014, fixant les délégations d'attribution du conseil municipal au maire pour la durée de son mandat ;
- Vu la délibération n°6 du conseil municipal du 18 décembre 2014, fixant les diverses tarifications communales pour l'année 2015 ;
- Vu la demande en date du 20 janvier 2015 par laquelle Monsieur FURLAN Lucien, en son statut d'industriel forain, sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public ;

Considérant qu'il appartient au Maire de garantir et d'assurer la libre circulation des personnes sur les voies et places publiques, de veiller au respect de l'usage normal de ces dernières et de la sûreté, de la salubrité et de la tranquillité publiques dans les rues et autres dépendances domaniales.

ARRETE :

Article 1 : Objet :

Monsieur FURLAN Lucien, résidant Chez Madame BECQ Marie-Claire (Chez Monet), 16210 CHALAIS, est autorisé à occuper pour partie le domaine public communal, sur la place Dominique Mayonnade à Mios (33380), entre la nouvelle Halle et la cuisine centrale ; en Gironde dans le cadre de son activité d'industriel forain pour son spectacle de marionnettes sous structure avec chaises sans gradin.

Article 2 : Durée de l'autorisation :

La présente autorisation est accordée pour 2 jours : le 28 février 2015 et le 1^{er} mars 2015. Toute nouvelle occupation devra faire l'objet d'une nouvelle demande.

Article 3 : Ampleur de l'autorisation:

La présente autorisation est accordée pour un espace de 6 mètres sur 10 mètres, pour sa structure soit 60m².

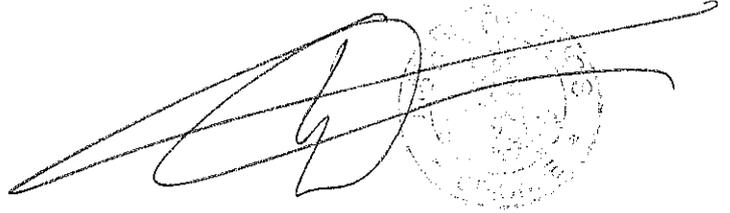
Article 4 : Assurance :

2015 / 006

l'exécution du présent arrêté qui sera transcrit sur le registre des arrêtés de la Mairie et transmis à la
Sous-Préfecture d'Arcachon.

Fait à Mios, le 24/02/2015

Le Maire de Mios,
Cédric PAIN.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'PAIN', is written over a circular official stamp. The stamp is partially obscured by the signature but appears to contain the text 'Mairie de Mios' and 'Cédric PAIN'.